

# JOURNAL OFFICIEL



## de la République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

Kinshasa - 15 février 2008

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### Ordonnance d'organisation judiciaire n° 08/011 du 09 février 2008 portant mise à la retraite des magistrats du Ministère public

*Le Président de la République ;*

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 69, 79, 82 et 223 ;

Vu la Loi organique n° 06/020 du 10 octobre 2006 portant statut des Magistrats spécialement en son article 70 ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Attendu qu'il ressort de leurs dossiers individuels que les magistrats ci-dessous ont soit atteint l'âge de 65 ans, soit accompli une carrière de 35 ans de service ininterrompu ;

Qu'il échet de les mettre à la retraite ;

Attendu que les circonstances exceptionnelles ne permettent pas de réunir le Conseil Supérieur de la Magistrature non encore mis en place ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Ministre de la Justice et des Droits Humains ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

### ORDONNE

Article 1<sup>er</sup> :

Sont mis à la retraite les Magistrats dont les noms ci-dessous :

#### • Parquet Général de la République :

	Nom	Grade	Matricule
1	Tshimanga Mukeba	Procureur Général de la République	116.093
2	Lusambo Mpanda wa Lusambo	Premier Avocat Général de la République	124.974
3	Nkata Bayoko	Premier Avocat Général de la République	124.978
4	Makuta Bazenga	Premier Avocat Général de la République	126.046
5	Tshibambe kia Mpungwe	Premier Avocat Général de la République	105.210
6	Gombo te Agundu	Premier Avocat Général de la République	126.959
7	Yenyi Olungu Lohanga	Premier Avocat Général de la République	126.966
8	Kashama Mangu	Avocat Général de la République	124.457
9	Mongapa Alabozana	Avocat Général de la République	126.450
10	Ngoy Mbikani	Avocat Général de la République	126.232
11	Ntenda didi Mutuala	Avocat Général de la République	122.935
12	Nkongolo Ubite	Avocat Général de la République	126.759
13	Ntesa Ni Mpezoziki	Avocat Général de la République	126.821
14	Mbabu Ndosimau	Avocat Général de la République	126.041

15	Mayangi Makola	Avocat Général de la République	058.659
16	Sikulisimwa Musya	Avocat Général de la République	112.814
17	Mawik Ndi Muyeng	Avocat Général de la République	126.449
18	Mukendi Kala Mukendi	Avocat Général de la République	127.006
19	Omandjambe Dihambe	Avocat Général de la République	126.993

#### • Parquet Général près la Cour d'Appel

	Nom	Grade	Matricule
1	Kaniki Nkashama	Procureur Général	126.058
2	Ilunga Mbombo	Procureur Général	126.820
3	Kikongi ki Masala	Procureur Général	136.931
4	Simba Mabingu	Procureur Général	104.269
5	Lutumba Mpasi	Procureur Général	126.764
6	Lubuika Natala Sembelengye	Procureur Général	112.692
7	Kabala Kalubi Pierre	Avocat Général	126.973
8	Mbanza Motad	Avocat Général	107.975
9	Masamba Diadi	Avocat Général	126.977
10	Kangoma a Kamono	Avocat Général	127.863
11	Mastaki Kabi	Avocat Général	126.994
12	Oripale Abiba	Procureur Général	127.739
13	Musikitela Lemambel	Substitut du Procureur Général	230.689
14	Mukadi Ilunga	Procureur Général	118.035

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 09 février 2008

Joseph KABILA KABANGE

Antoine GIZENGA  
Premier Ministre,